

REUNION DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 04 avril 2022

Secrétaire : Mme EUZENAT Annick

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme PLAIRE Alégria, Mme EUZENAT Annick,, M. GREMILLET Julien

Excusés : BIGOT Florent, Mme LUNEAU Véronique



- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter les taux de 2%.

En conséquence, Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour l'année 2022 :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties	30.05%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	43.79%

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITON GRATUITE DE LOCAUX AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA POUSSE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique territoriale de la Communauté de Communes du Haut Poitou par la convention d'objectifs et de moyens signés avec l'association, la commune de Cuhon est sollicitée pour mettre à disposition, à titre gratuit sa salle polyvalente pour la mise en œuvre des services suivants aux habitants :

- les actions jeunesse, séniors et solidarité de l'association ainsi que les temps de gouvernance associative

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente avec le Centre socioculturel de « La Pousse ».

- RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL Mme SAVATIER Sylvie :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que MME SAVATIER Sylvie effectue 4 heures de ménage par mois à l'église.

Son contrat de travail a été interrompu de décembre 2021 à avril 2022. ; le Maire propose de renouveler le contrat de travail de Mme SAVATIER Sylvie afin d'assurer 4 heures de ménage par mois à l'église du 02 mai 2022 au 30 novembre 2022.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le contrat de travail de Mme SAVATIER Sylvie du 02 mai 2022 au 30 novembre 2022 à raison de 4 heures par mois.

- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. GANGNEUX PATRICK :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de travail de M. GANGNEUX Patrick se termine le 31 mars 2022 et propose de renouveler son contrat.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail avec M. GANGNEUX Patrick, par l'intermédiaire du Centre de Gestion, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022, en fonction des heures de travail effectuées par mois ; soit 4 heures par semaine.

- DECISION MODIFICATIVE N° 01 TRAVAUX SALLE POLYVALENTE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit pour le paiement des travaux de la salle polyvalente et qu'il convient d'effectuer les virements suivants :

- Dépenses d'investissement :

Compte 2131 opération 100019 salle polyvalente	450.00
Compte 2151 opération 100004 voirie	- 450.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord.

- VOIRIE : TRAVAUX ASSOCIATION FONCIERE DE CUHON :

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 29 mars 2022, l'Association Foncière de CUHON a décidé de réaliser la réfection des chemins suivants :

- chemin du Haut de la Bie
- chemin de la Pie
- chemin de la Marzelle

Le Maire indique qu'il a en sa possession un devis de la SARL Qualipro TP 86 de CUHON pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 10 448.81 € HT soit 12 538.57 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière, lors de sa réunion du 12 avril 2019 s'engage à subventionner, à 80% du montant TTC des travaux, la commune de CUHON et qu'une convention a été signée entre l'Association Foncière et la commune de CUHON.

- SALLE POLYVALENTE : ETAT DES LIEUX ENTRANT/SORTANT :

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors des locations de la salle polyvalente, il serait souhaitable de prévoir un état des lieux entrant et sortant.

Après délibération, le Conseil Municipal propose qu'à chaque location, 2 élus, à tour de rôle, effectuent l'état des lieux entrant et sortant.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une liste des points à vérifier, ainsi qu'un règlement de location soient établis.

- QUESTION DIVERSE :

- Cérémonie du 8 mai 2022 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie commune, du 08 mai, aura lieu à Maisonneuve à 11 h 30.

Dans ces conditions, il propose que la cérémonie pour Cuhon (rassemblement devant l'école, dépôt de gerbe, allocution et vin d'honneur) soit à 10 h.

